



Projet de révision/fusion SCoT du Bassin d'Annonay – SCoT des Rives du Rhône

epures
l'agence d'urbanisme de la région lyonnaise

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN D'ANNONAY

ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/ La démarche

Cette note d'orientations est le fruit d'un travail de réflexions et de débats menés par le syndicat mixte du SCoT du bassin d'Annonay depuis deux ans.

Ainsi depuis septembre 2010, ont été menées de nombreuses réunions « institutionnelles » (bureau du Scot, réunions des vice-présidents, comité syndical et groupes techniques), une large concertation auprès des élus et des acteurs publics et privés (rencontres territoriales dans les communautés de communes, ateliers thématiques d'échanges et de partage du diagnostic), et des séances et travaux pour faire participer les habitants (soirées débat autour de films, réunion publique, questionnaire, salon de la maison).

Au total, cela représente près d'une centaine de réunions, 950 participations d'élus, près de 500 participations d'habitants et 120 participations d'acteurs du territoire.

Le diagnostic a permis de mettre en avant des pistes d'enjeux et de premières orientations pour le territoire, en termes d'organisation du territoire, de développement économique, d'accessibilité et d'environnement.

Un séminaire de travail réunissant des élus du territoire dont certains des Rives du Rhône a été organisé en mai 2012 pour réfléchir aux devenir possibles du territoire, à partir de quatre visions du futur caricaturales : un espace résidentiel à la campagne, un espace corridor de développement entre Rhône et Annonay, un espace rural au service des métropoles, un espace « autonome » organisé sur la centralité d'Annonay. Ce séminaire a permis de partager et préciser les orientations pour le projet de territoire.

2/ Les orientations du PADD

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) est un document qui présente la vision politique du schéma de Cohérence Territoriale, il exprime la « philosophie » générale et les ambitions du projet. Il définit les objectifs stratégiques des politiques publiques pour le territoire du SCOT. Ces orientations générales seront ensuite traduites dans le DOO (document d'orientations et d'objectifs).

Le projet doit affirmer les grands choix stratégiques garants d'un développement durable, selon les principes :

- d'une gestion économe et équilibrée de l'espace,
- d'une diversité des fonctions et de mixité sociale,
- de la lutte contre l'étalement urbain
- du respect de l'environnement, de la protection des espaces naturels et agricoles et forestiers
- de la préservation des ressources naturelles et des continuités des espaces écologiques.

Une approche des enjeux énergétiques est également aujourd'hui primordiale dans un projet de territoire pour anticiper sur les vulnérabilités socio-économiques (impact du coût énergétique pour les ménages) et sur la nécessité de prendre en compte l'adaptation au changement climatique.

La volonté du territoire du bassin d'Annonay est de s'inscrire dans ces principes de développement durable avec notamment des orientations sur l'organisation urbaine du territoire, permettant le développement d'usages plus respectueux de l'environnement, moins consommateurs d'espaces et d'énergie et contribuant ainsi aux adaptations nécessaires pour prendre en compte les changements climatiques.

C'est en ce sens que les orientations suivantes sont proposées. Elles sont présentées selon 5 axes : le positionnement du SCOT dans l'aire métropolitaine, l'organisation urbaine, le développement économique, le cadre de vie et l'environnement et les déplacements.

I / Conforter la place du bassin d'Annonay dans les dynamiques métropolitaines à l'œuvre

1 - Un territoire à l'interface de deux systèmes métropolitains

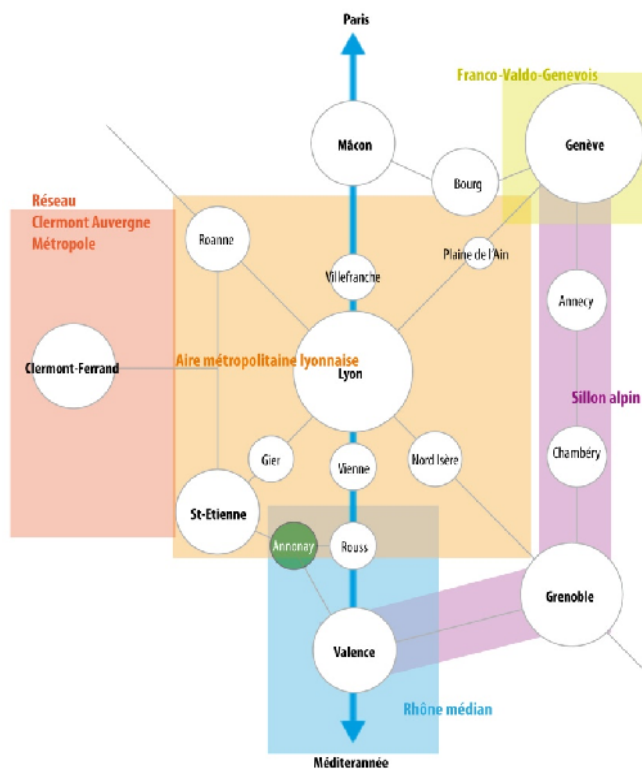
Entre Vallée du Rhône et montagne ardéchoise, la ville d'Annonay est historiquement le lieu de passage au Sud de Lyon et au Nord de Valence, un carrefour-commercial entre Vallée du Rhône, Dauphiné et Auvergne.

En situation de marche du Rhône, sur le premier contrefort du Massif Central, la topographie d'Annonay fait sa force. Les vallées de la Deume et de la Cance font le génie du lieu, grâce à ces eaux « utiles », c'est une industrie à haute valeur ajoutée qui s'est développée au cœur de la ville d'Annonay. Cet essor économique a formé un bassin industriel à la campagne. Aujourd'hui la mutation de son modèle économique et l'important développement résidentiel du territoire affaiblissent peu à peu son caractère industriel.

Parmi les bouleversements qu'a connu le bassin d'Annonay, les politiques nationales d'équipement et de développement des infrastructures (A7/A47 notamment) ont opéré un glissement de valeurs de la situation des territoires. D'une situation de carrefour, le bassin d'Annonay se trouve alors en retrait des principaux axes de transports et de flux générés par une économie et des pratiques qui elles aussi ont changé. Pour autant, cette mise à distance des réseaux de transport est, dans le cas d'Annonay, davantage une question de perception que de kilomètres et de temps.

Au regard de l'émergence des échelles métropolitaines pour appréhender le fonctionnement des territoires, le Bassin d'Annonay se situe comme les Rives du Rhône « à l'interface » de deux systèmes métropolitains, l'un lié au fonctionnement de la métropole lyonnaise, l'autre lié à la moyenne vallée du Rhône. Même si elle est la plus importante des deux, l'aire métropolitaine lyonnaise n'a finalement qu'une influence limitée en termes de fonctionnement du territoire (mouvements pendulaires, logiques de filière et de coopération, etc.). En revanche, le Bassin d'Annonay retisse aujourd'hui son lien avec ce

second ensemble métropolitain Rhône médian. Le projet de fusion des Scot Bassin d'Annonay / Rives du Rhône incarne la réinscription d'Annonay dans le système rhodanien.

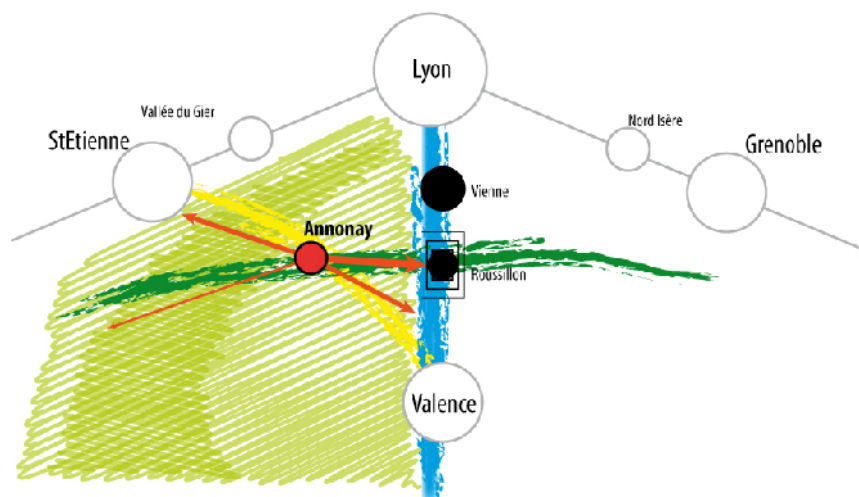


Pour autant ces deux espaces d'entraînement ne sont pas disjoints. Participer à l'un c'est contribuer à l'autre.

A titre d'exemple le bassin d'Annonay, en s'inscrivant en complémentarité avec le développement économique de l'agglomération roussillonnaise, contribuera à développer le système portuaire métropolitain dans son ensemble, sur l'axe Saône-Rhône, de Villefranche-sur-Saône à Salaise-sur-Sanne.

La fusion des deux syndicats mixtes fera naître un territoire composé de trois agglomérations dont on peut dire que les spécificités font potentiellement système. Entre fonctions tertiaires

et administratives à ViennAgglo, fonctions de production et logistique portuaire sur l'agglomération roussillonnaise et fonctions industrielles et de service aux entreprises sur le bassin d'Annonay. L'offre de nature (voie d'accès aux espaces naturels du Pilat et de l'ardèche verte) et de culture dont dispose le bassin d'Annonay doit aussi contribuer à l'attractivité de l'ensemble du territoire. Enfin, ces trois moteurs entretiennent sur les communes plus rurales une économie résidentielle dont le développement devra faire l'objet d'une vigilance particulière pour garantir de nouveaux équilibres territoriaux.



2 - Une croissance à poursuivre en conservant un équilibre entre développement résidentiel et économique

Le dynamisme démographique du territoire de ces dernières décennies est lié au développement du résidentiel. L'accélération de la croissance depuis 2000 (0,9 % par an en moyenne depuis 1999) est en effet due à une augmentation du solde migratoire.

Les projections démographiques de l'INSEE, dans le cadre d'une poursuite des tendances actuelles, affichent une perspective d'environ 10 000 habitants (plus ou moins selon les scénarios) supplémentaires à horizon trente ans. Ces projections, basées sur les dynamiques précédentes et des éléments d'évolution sociétale constatés, ne sont pas des prévisions, mais des indications sur les tendances possibles.

Ces projections questionnent le territoire sur plusieurs points : la capacité du territoire à absorber cette croissance, les impacts prévisibles d'un développement essentiellement résidentiel, les modalités de répartition de la population sur le territoire....

Il appartient aux élus du territoire de définir le niveau d'ambition qu'ils souhaitent. Un premier objectif de poursuivre une croissance raisonnable, en conservant un équilibre entre développement résidentiel et économique se dessine.

II/ Organiser le développement urbain dans un souci d'équilibre territorial et de maîtrise spatiale

Le développement territorial lié en grande partie à une périurbanisation et un desserrement urbain sur l'est du territoire engendre une modification dans les équilibres. Il se traduit aussi par un affaiblissement de la ville centre, de la vallée de la Cance et une partie du Val d'Ay, et un mitage conséquent dans les espaces naturels et agricoles.

1 – Structurer le développement urbain

- Renforcer la centralité du pôle d'agglomération et revitaliser Annonay

L'objectif est de renforcer l'attractivité du pôle principal de l'agglomération et de la ville centre. Il s'agit :

- . de conforter voire de développer les fonctions centrales, tels que les établissements de santé, de formation-éducation, de culture, les services supérieurs, les commerces,... au niveau du pôle d'agglomération
- . de requalifier la ville d'Annonay avec un projet urbain ambitieux et de qualité, axé sur des réhabilitations et de la rénovation, la requalification de friches, l'aménagement d'espaces publics, ... afin d'améliorer son cadre de vie, lui redonner une ambiance urbaine attractive (pour les habitants de la ville mais aussi du bassin de vie) et maintenir la population
- . d'améliorer la qualité paysagère et architecturale des entrées de ville sur les quatre principales voies entrantes dans le pôle d'agglomération.

Pourquoi ?

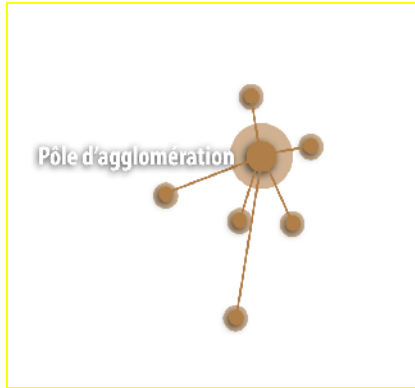
Les dynamiques résidentielles se sont accompagnées d'un déplacement du « centre de gravité » du pôle urbain vers l'est et d'une fragilisation d'Annonay. A titre illustratif, Annonay représentait la moitié de la population du territoire du Scot en 1975, alors qu'elle ne représente aujourd'hui qu'un tiers de celle-ci.

Cet affaiblissement se traduit aussi par une concentration des difficultés sur la ville centre (en termes de population, de logement, ...). Il amène des risques de difficulté de gestion (voire de disparition) d'équipements, de commerces, de services à la population,... qui se traduiraient ensuite par une perte d'attractivité de l'ensemble du territoire.

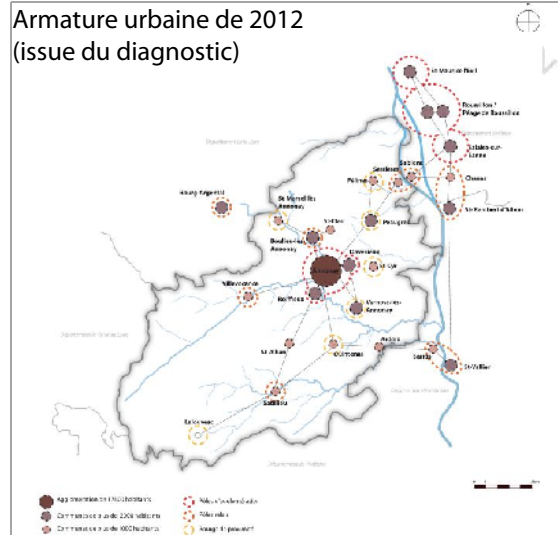
La vitalité du pôle urbain d'Annonay est donc essentielle pour la structuration de l'ensemble du bassin ; en effet l'ensemble des communes (périurbaines et rurales) du territoire dépend de la proximité des fonctions de centralité.

Les arbitrages futurs à prévoir

- définir les contours du pôle d'agglomération à moyen terme et clarifier la complémentarité Annonay/Davézieux
- clarifier la notion de pôle d'agglomération et la notion de localisation des fonctions de centralité



Une armature organisée autour du pôle central de l'agglomération et de bourgs relais



Quelle armature à moyen terme ?

- Organiser le territoire autour de bourgs relais permettant de redistribuer l'accueil résidentiel

L'objectif est d'organiser la structuration du territoire, au-delà du pôle central d'agglomération, autour de bourgs-relais.

Il s'agit de limiter les risques de spécialisation « résidentielle » de certaines parties du territoire, de favoriser le développement de « petits » services de proximité et de permettre l'animation et le lien social dans les bourgs et villages.

Pourquoi ?

La périurbanisation et le développement démographique des communes ne se sont pas toujours accompagnés d'une structuration des bourgs, que ce soit en équipements et petits services de proximité, en continuité de formes urbaines... Or les bourgs et villages constituent un maillage du territoire urbain et rural.

Les arbitrages futurs à prévoir

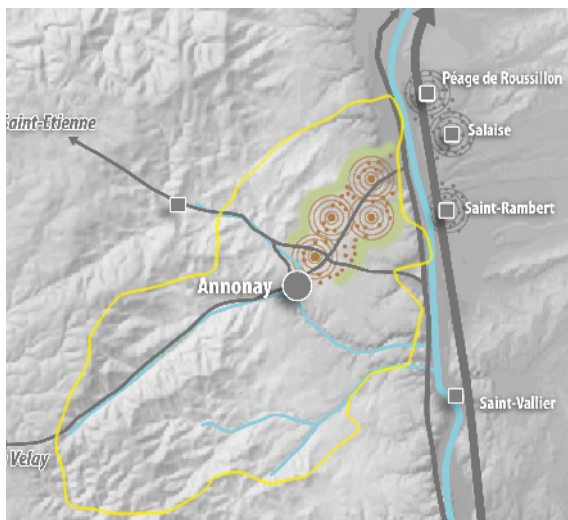
- choisir le niveau de croissance souhaitée en fonction des polarités (centralités, bourgs-relais, villages)... afin de trouver l'équilibre entre la nécessité de conforter le pôle d'agglomération et organiser le développement sur l'ensemble du territoire.

- Structurer et maîtriser le développement urbain entre la vallée du Rhône et Annonay ?

Dans l'organisation du territoire autour de bourg relais, une attention particulière est portée à la partie nord-est. Des interrogations persistent sur la manière de maîtriser et organiser le développement sur cet axe.

Pourquoi ?

Ce secteur connaît un fort développement résidentiel (périurbanisation, desserrement résidentiel) et économique (notamment en services de proximité), mais peu maîtrisé que ce soit en quantité ou en répartition dans l'espace, etc. Une poursuite de ce développement dans les années à venir sur le même modèle que celui des deux dernières décennies auraient



des conséquences fortes sur le paysage, sur le cadre de vie, sur la gestion des déplacements...

Les arbitrages futurs à prévoir

- comme précédemment, le niveau de croissance souhaité et « acceptable » pour cet espace
- définir les espaces de développement (résidentiel et économique) et leurs limites

2 - Concevoir différemment les espaces résidentiels

- Favoriser des formes d'habitat nouvelles plus compactes et développer une offre de logements plus diversifiée

Le projet de territoire met en avant la volonté d'inciter au développement de formes d'habitat nouvelles, en s'inspirant de la typologie des bourgs anciens plus denses, que ce soit dans leur forme urbaine ou dans leur qualité patrimoniale et architecturale. Ces formes peuvent se développer tout en respectant les besoins des habitants (espace de jardins ou terrasses, etc...), mais dans des surfaces plus maîtrisées et respectueuses des formes des villages.

Il s'agit aussi de diversifier l'offre de logements : petits collectifs, habitat intermédiaire, habitat individuel groupé, avec des tailles différentes (petits et grands logements...) pour satisfaire des catégories de ménages différents (en âge, ressources, ...)

Exemple de greffe sur un bourg : en continuité du bâti, avec une mixité d'habitat



Exemple d'habitat intermédiaire



Pourquoi ?

Le modèle de la « maison pavillonnaire » a été ces dernières années la principale réponse aux besoins de logement. Entre 2000 et 2010, la construction neuve était à 80% de l'habitat individuel.

Ce développement massif a eu pour impact une consommation d'espace conséquente avec un étalement de l'urbain sur les espaces agricoles et naturels, ainsi qu'une « banalisation » du paysage. Cette prédominance de la construction individuelle ne permet pas non plus de satisfaire une politique d'habitat diversifié (dans la typologie des logements), permettant aux habitants de se loger en fonction de leur parcours résidentiel. De plus, la répartition de ces logements (individuel quasi exclusif dans les communes périurbaines et rurales et collectif et locatif concentrés dans le pôle d'agglomération) accentue le déséquilibre pour la ville centre. Enfin, ce modèle de développement engendre des déplacements en voiture individuelle coûteux pour le ménage et nuisant pour la collectivité.

Les arbitrages futurs à prévoir

- définir les objectifs de densification de manière générale et selon les communes (en fonction des niveaux de polarité) pour les urbanisations nouvelles
- éventuellement indiquer des objectifs quantitatifs par typologie de logements (locatif, logement social...)

- Favoriser le renouvellement urbain en centre-ville et dans les centres bourgs

Il s'agit de prioriser la valorisation et la rationalisation des espaces urbanisés existants en favorisant le renouvellement urbain, la densification des espaces urbanisés...

Cela se traduit par la reconquête de logements vacants, la mise en œuvre de projet de renouvellement urbain (pouvant conjuguer des programmes mixtes : logements, services, espaces publics...), l'utilisation des « dents creuses » dans les bourgs.

Pourquoi ?

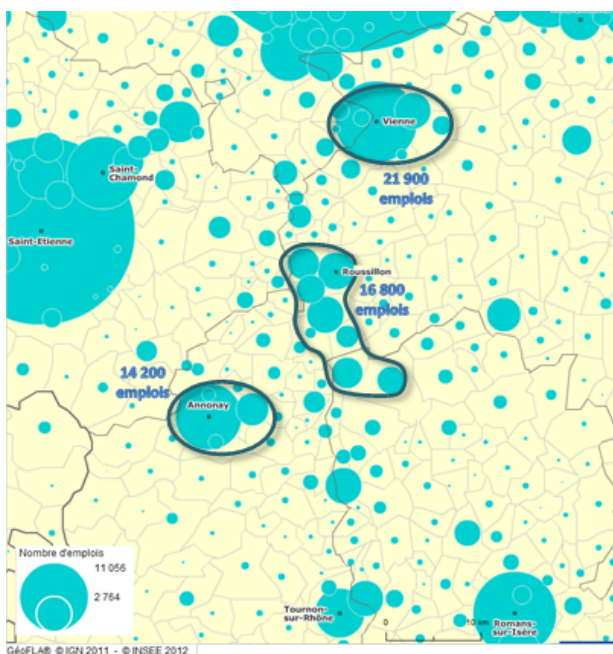
La ville centre et les bourgs anciens se caractérisent par la présence d'espaces vacants, délaissés : friches industrielles et urbaines, logements vacants, dents creuses.... offrant des possibilités de renouvellement dans ou en continuité des espaces urbanisés existants.

III/ Concevoir et affirmer un projet de développement économique fondé sur les ressources et spécificités du bassin annonéen

De tradition productive, le bassin annonéen connaît une tendance à la résidentialisation de son activité économique (ainsi, le ratio emplois/actifs est passé de 89 à 85 entre 1999 et 2008 ; l'industrie a perdu 1400 emplois dans le même temps). Sans projet affirmé et différenciant, le territoire verra s'accroître cette tendance alors que dans le même temps la vallée du Rhône (située à moins de 20 minutes d'Annonay) prévoit une offre nouvelle d'accueil économique de plus de 400 hectares.

En cohérence avec les orientations de l'inter-Scot (reprises dans le Scot Rives du Rhône), et soucieux d'asseoir un positionnement économique pour ce territoire, le projet élaboré par les élus du scot d'Annonay recherche une bonne complémentarité avec les autres pôles économiques de l'aire métropolitaine lyonnaise, et en particulier ceux de la vallée du Rhône.

Les orientations du projet visent à conforter un bassin économique dynamique (entreprises industrielles de portée nationales, création d'entreprises artisanales, agriculture et agro-alimentaires), **tout en s'appuyant davantage sur les ressources locales**. Cette



stratégie permettra d'adosser durablement à l'armature urbaine du scot Rives du Rhône **un véritable troisième pôle d'agglomération** (agglomération viennoise, agglomération de Roussillon-Saint-Rambert-D'albon, agglomération annonéenne).

Le poids économique des trois pôles d'agglomération

source : Insee – RP 2009

1 - Accompagner le projet économique par une offre d'accueil à haut niveau qualitatif

D'après l'étude de la DDT Ardèche, de 1979 à 2007, la consommation foncière liée à l'activité économique a été en moyenne de 3 à 4 hectares par an sur le périmètre du schéma directeur. L'addition des projets existants à moyen terme (sur Marenton et Flacher-Boissonnette) et des réserves long terme (sur St-Cyr Ouest et Munas) donne 83 ha.

Face à la concurrence à venir des grands sites d'activités de la vallée du Rhône, l'enjeu porte aujourd'hui moins sur la quantité de foncier disponible que sur la capacité du territoire dans son ensemble à structurer une politique d'offre coordonnée poursuivant quatre objectifs :

- Renouveler et renforcer le tissu d'activités de service (à la personne et aux entreprises) en engageant une politique foncière de reconquête des espaces en friche de la ville-centre d'Annonay et des bourgs-relais.
S'appuyer sur l'aménagement d'infrastructures numériques de grande qualité pour développer des projets d'hôtels d'activité concentrant les besoins de travail à distance.
- Favoriser l'ancrage et permettre un certain redéploiement de l'activité industrielle en localisant et en rendant attractif un ou deux grands sites d'accueil.
Les sites retenus devront se rattacher à l'amorce de corridor de développement entre l'agglomération d'Annonay et la Vallée du Rhône afin de faciliter l'organisation des déplacements (voyageurs et fret) le long de la RD82.
Le positionnement de l'offre d'accueil devra établir une complémentarité avec les activités attendues sur les sites de la ZIP Salaise-Sablons et de PANDA (les EPCI du bassin annonéen devant rester partie prenante de l'action engagée sur ce thème par l'entente TRIDAN, relayée dans le cadre du GPRA de la région Rhône-Alpes). Les lots devront être réservés en priorité aux entreprises, soit déjà présentes sur le territoire pour leur besoin d'extension, soit développant un projet valorisant les ressources locales (cf.III.1)
Le standard d'aménagement de ce(s) site(s) devra être supérieur à la norme générale afin de garantir un haut niveau d'attractivité (qualité des bâtiments, qualité des espaces extérieurs, qualité des services communs, qualité de l'équipement numérique...)
- Assurer le développement endogène local en permettant l'implantation de petites entreprises d'artisanat de production ou de services de proximité sur des zones de taille plus modeste, intégrées ou jouxtant le bâti existant des bourgs-relais.
Par ailleurs, dans le cadre d'un objectif de mixité entre habitat et activité, les zones bâties existantes ont vocation à accueillir en priorité l'économie de type résidentiel (santé, éducation, soin quotidien, petits services, commerce de détail, restauration, détente-loisir, entretien du bâtiment...). Selon les opportunités foncières, il pourra être établi dans les cœurs de village ou de bourgs, des pôles multi-services permettant de concentrer cette activité de proximité afin de la rendre facilement accessible au plus grand nombre.
- Garantir l'impact minimal et la durabilité des opérations de renouvellement urbain et d'aménagement liées au développement économique en intégrant en amont les problématiques environnementales et paysagères (insertion paysagère, efficacité énergétique, réseau de chaleur, respect des corridors écologiques, optimisation foncière, lutte contre l'imperméabilisation des sols, traitement-recyclage des déchets, limitation des polluants...)

Les arbitrages futurs à prévoir

- quelle surface de foncier économique réserver ?

2 - Mettre en avant les ressources locales comme facteur de différenciation

Les disparités de développement entre les trois intercommunalités composant le scot d'Annonay sont avérées (en 10 ans, on a constaté une stabilité de l'emploi dans la communauté de communes du bassin d'Annonay, alors que dans le même temps l'emploi de Vivarhôte progressait de 40% et celui du Val d'Ay diminuait de 25%). Le diagnostic montre aussi que le territoire dans son ensemble valorise plutôt faiblement ses atouts intrinsèques. L'élaboration puis l'adoption d'une stratégie de différenciation permettra tout à la fois :

- de révéler et d'ancrer l'identité économique du bassin (ce qui fait sa force, sa particularité et son intérêt),
- de fédérer tous les territoires par l'affirmation des spécificités de chacun et leur participation à la dynamique d'ensemble,
- de clarifier le discours de communication,
- de positionner l'offre par rapport à celles des territoires voisins
- d'engager les acteurs économiques dans une dynamique collective

Un projet de développement économique du territoire sera élaboré. Ce projet identifiera de manière précise les ressources existantes et leurs potentialités de valorisation dans au moins trois domaines :

- L'agriculture et la filière agro-alimentaire (l'activité agricole reste stable depuis 10 ans et occupe 7 à 8% des emplois du Val d'Ay et de Vivarhôte) : face à la pression urbaine, le scot définira les moyens de garantir la viabilité des exploitations, d'assurer leur reconversion dans une perspective de valorisation des productions en circuits courts et d'une meilleure structuration de l'activité agro-alimentaire.
- Les technologies vertes : il s'agit de prendre appui sur les ressources naturelles présentes (eau et bois), mais aussi sur les savoir-faire industriels (mécanique, papier...) pour instruire une politique d'innovation et de renouvellement productif. En premier lieu, le scot cherchera à préserver et à pérenniser les capacités d'exploitation de ces ressources. La politique de renouvellement sera à engager dans le cadre d'un projet plus global associant les territoires environnants (entente TRIDAN, CDRA...), la région Rhône-Alpes (GPRA), les principaux acteurs locaux de la filière ainsi que des laboratoires de recherche.
- Les activités touristiques : située au pied des monts du Pilat et du Vivarais, cette terre d'inventions au patrimoine naturel et historique très riche s'attachera à mettre plus en avant son caractère touristique. N'ayant pas vocation à devenir un lieu de destination pour de longs séjours, il s'agira de définir une politique de promotion à destination d'une clientèle proche (l'espace métropolitain) à la recherche d'une offre de loisirs renouvelée de courte ou moyenne durée. Cette politique de promotion sera accompagnée par le développement de structures d'accueil et d'équipements de loisirs sportifs ou culturels.

3 - Encadrer et moderniser l'offre commerciale

Le projet se base sur les orientations du schéma directeur de 2002.

L'artisanat et les commerces de proximité accompagneront partout la croissance de l'habitat, aussi bien dans le pôle urbain d'Annonay que dans les bourgs et villages.

Au-delà des seuls besoins de proximité, il convient d'encadrer le développement commercial du territoire et de promouvoir des jeux de complémentarités entre commerces de centre-

ville et de périphérie, entre les polarités commerciales du territoire et celles situées en limite, etc. Une hiérarchie doit donc être établie selon les fonctionnalités, le rayonnement et le développement futur possible des polarités commerciales pour empêcher que des dynamiques et implantations non contrôlées viennent à contre-courant de la stratégie globale promue par les élus. Ainsi la création et le développement de zones commerciales se feront sur la centralité Annonay-Davezieux.

Dans la même veine, le commerce devra respecter les mêmes exigences qualitatives que celles imposées à l'habitat et aux autres activités économiques : insertion paysagère, qualité environnementale, pas d'«émiettement» le long des voies. Dans ce cadre, une modernisation des zones commerciales existantes devra être engagée.

4 - Accompagner le projet de développement économique de trois politiques transversales : formation, innovation-crédation, marketing territorial

Le diagnostic montre que le territoire accuse un déficit d'emplois de cadres et de professions intermédiaires (9% contre 15% en Rhône-Alpes). De même, la dynamique entrepreneuriale s'avère moins forte que dans le couloir rhodanien ou le sud-Ardèche.

Afin d'assurer la réussite du volet territorial du projet de développement économique, les élus soutiendront la mise en place indispensable de politiques transversales d'accompagnement:

- L'adaptation de l'offre de formation professionnelle afin de disposer des compétences nécessaires au développement des activités et filières locales, en coordination avec les acteurs du CTEF d'Ardèche verte
- L'impulsion d'une politique de soutien à la recherche et à l'innovation, en relation avec les principales entreprises du bassin, les PME, les pôles de compétitivité et avec l'appui des pôles de recherche à proximité (en vallée du Rhône, sur Rovaltain et à Saint-Etienne Métropole)
- La réalisation d'actions spécifiques pour faciliter la création et l'installation de jeunes ou de petites entreprises notamment par le biais d'une offre adaptée en structures, foncier ou immobilier (pépinières, ateliers relais, hôtels d'entreprise, centres d'affaires...)
- L'attention constante aux quelques grands comptes implantés sur le territoire afin de leur garantir les meilleures conditions d'exercice et les accompagner dans leurs futurs investissements
- L'adoption de moyens de promotion et d'animation visant à faire connaître les potentiels de développement et les capacités d'accueil du territoire. Il s'agit notamment de promouvoir le concept « d'activité économique à la campagne » comme alternative à la localisation proche des grandes infrastructures pour les entreprises n'ayant pas l'accessibilité comme priorité d'implantation. La valorisation de la marque de notoriété internationale « Ardèche verte » constitue un levier pour cette stratégie « marketing ».
- La définition des modalités du projet économique en concertation avec tous les acteurs dans la perspective d'une gouvernance économique territoriale.

IV/ Préserver le capital environnemental et valoriser le cadre de vie

Le territoire du bassin d'Annonay se caractérise par un cadre de vie naturel remarquable, (grands espaces naturels, paysages multiples naturels et agricoles...), des ressources importantes et variées (agriculture, viticulture, eau, bois..) et une histoire riche (patrimoine). Toutefois, ce cadre de vie et ces ressources sont peu protégés, fragilisés par les pressions croissantes et peu mis en valeur, alors qu'ils constituent des atouts pour le développement du territoire.

- Utiliser le cadre de vie (paysager et naturel) pour se différencier des autres territoires

En lien avec les orientations d'organisation du développement résidentiel et économique, le projet du SCOT s'inscrit dans un souci de mettre en valeur le cadre de vie. Cela se traduit par les orientations suivantes :

- préserver les espaces de la pression foncière, de la dispersion et de l'étalement urbain.

A l'instar de ses voisins et notamment du territoire des Rives du Rhône, le territoire du bassin d'Annonay partage l'objectif de réduire la consommation d'espace. Les orientations précédentes de diversification des formes d'habitat, de réinvestissement de l'urbain vont dans le sens de la réduction de la consommation d'espace.

- protéger les grands espaces naturels et forestiers du territoire, qui constituent une richesse pour le cadre de vie.

- identifier et préserver les points de vue majeurs paysagers

Il s'agit de mettre en valeur ces points de vue en les protégeant de l'urbanisation, comme par exemple le balcon rhodanien, qui constitue une des premières images du territoire depuis la vallée du Rhône (ces orientations seront à harmoniser avec les conclusions de l'étude cotière rhodanienne). La première étape consiste toutefois à les identifier sur l'ensemble du territoire.

- mettre en valeur le patrimoine, qu'il soit urbain ou rural, et qui participe au cadre de vie des habitants et à l'attractivité du territoire.



Pourquoi ?

Le modèle de développement urbain a nécessité des espaces conséquents : les surfaces urbanisées ont doublé en 30 ans, avec une consommation de l'espace de 50ha par an pour le territoire du scot (soit 1500 ha en 30 ans). L'accueil d'un nouveau ménage représente 1500 m² en moyenne. La poursuite du développement du territoire selon les prévisions de l'insee

et sur le modèle précédent supposerait une consommation d'espace non acceptable pour le territoire. Elle serait à l'encontre de la mise en valeur du cadre de vie et des espaces naturels et paysagers.

Les arbitrages futurs à prévoir

- chiffrer et répartir l'objectif de réduction de la consommation d'espace

- Préserver et valoriser les ressources naturelles et renouvelables

Pour compléter les axes de développement économique basés sur les ressources locales (vus précédemment), le projet s'appuiera sur :

. la protection et la préservation des terroirs agricoles majeurs (et donc le foncier agricole), afin de garantir la viabilité des exploitations

. la mise en valeur des ressources énergétiques (bois, vent, ensoleillement ...), permettant aussi de lutter contre la déprise de certains espaces (comme par exemple le haut Vivarais)

- une gestion durable de la ressource en eau, que ce soit en quantité et en qualité : en protégeant cette ressource et en adaptant la croissance à cette ressource.

Le risque naturel que représente l'eau (risques d'inondation) devra également être pris en compte pour les espaces de développement urbain.

Pourquoi ?

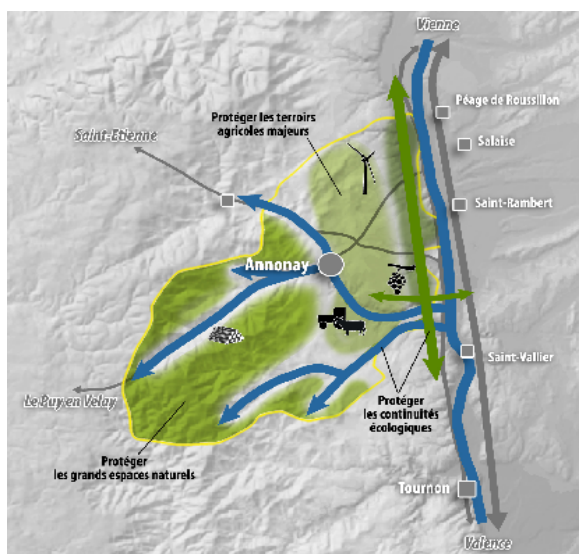
Le territoire compte d'importants espaces agricoles de qualité et une activité agricole stable. Ces ressources agricoles et naturelles constituent un potentiel pour le maintien des espaces ruraux du territoire plus éloignés du développement urbain, mais aussi un potentiel pour accompagner le développement économique du territoire.

La ressource en eau est quant à elle très fragile et peu protégée (eau superficielle exposée aux pollutions notamment industrielles et résidentielles) ; son volume peut-être insuffisant en période d'étiage (car la ressource souterraine est rare) et le régime hydrologique génère des crues de type cévenoles (une petite vingtaine de communes sont exposées au risque d'inondation).

Les arbitrages futurs à prévoir

- définir les espaces agricoles majeurs à fort enjeu, à protéger de toute urbanisation

- quantifier la croissance en fonction de la ressource en eau



- Renforcer le lien entre milieux urbains et espaces ruraux

Le projet s'appuie enfin sur la mise en place ou le renforcement des liaisons entre les espaces naturels entre eux mais aussi en milieu urbain, notamment avec :

- . la reconnaissance d'une trame verte et bleue sur le territoire et traversant le pôle d'agglomération, permettant ainsi de combiner mise en valeur d'espaces naturels et paysagers et développement d'usages récréatifs de loisirs et détente pour les habitants,
- . la préservation des continuités écologiques (corridors), en constituant un maillage en lien avec les territoires voisins.

Cela pourra se traduire dans le projet de territoire par la définition de coupures vertes, d'axes de déplacement de la faune, ...permettant ainsi le fonctionnement écologique et le maintien de la biodiversité.

Pourquoi ?

La présence d'espaces naturels de qualité autour des espaces urbains a été mise en évidence. Toutefois les espaces urbains et particulièrement le centre de l'agglomération ne peuvent se contenter de cette proximité pour jouer sur l'attractivité et assurer un cadre de vie avec des espaces « verts » de proximité.

V/ Améliorer les conditions de déplacements internes et externes

Le territoire se situe relativement proche des axes de déplacement majeurs de la vallée du Rhône et proche des gares situées dans la vallée. Toutefois, il est très orienté sur le « tout-voiture » et présente peu d'offres alternatives crédibles à l'usage de la voiture individuelle, entraînant des nuisances importantes (pollution de l'air, envahissement de la voiture...) et une faible possibilité de mobilité pour les captifs.

- Développer un modèle urbain favorisant des déplacements plus maîtrisés et l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle

Le choix d'une armature urbaine et d'une urbanisation organisées autour des centres urbains et des bourgs permettra de mieux gérer et organiser les déplacements, que ce soit ceux de plus longue distance vers la vallée du Rhône ou ceux internes au territoire.

Une urbanisation en continuité des bourgs, avec des formes d'habitat plus compactes et moins consommatrices d'espace favorisera pour les déplacements de proximité, l'usage de modes alternatifs.

Pourquoi ?

La faible utilisation de transports alternatifs à la voiture est certes liée à la situation géographique et au relief du territoire, mais aussi au modèle urbain actuel basé sur le résidentiel pavillonnaire et une faible structuration de bourgs-relais.

Les arbitrages futurs à prévoir

- choix de l'armature : polarisation, priorisation de la construction de logements à proximité des emplois...

- Renforcer les liaisons avec la vallée du Rhône et améliorer les infrastructures

Il s'agit d'améliorer les accès depuis et vers la vallée du Rhône et de résorber des points de blocage. Cette problématique dépasse le territoire même du SCOT et nécessite d'être réfléchi avec les acteurs voisins.

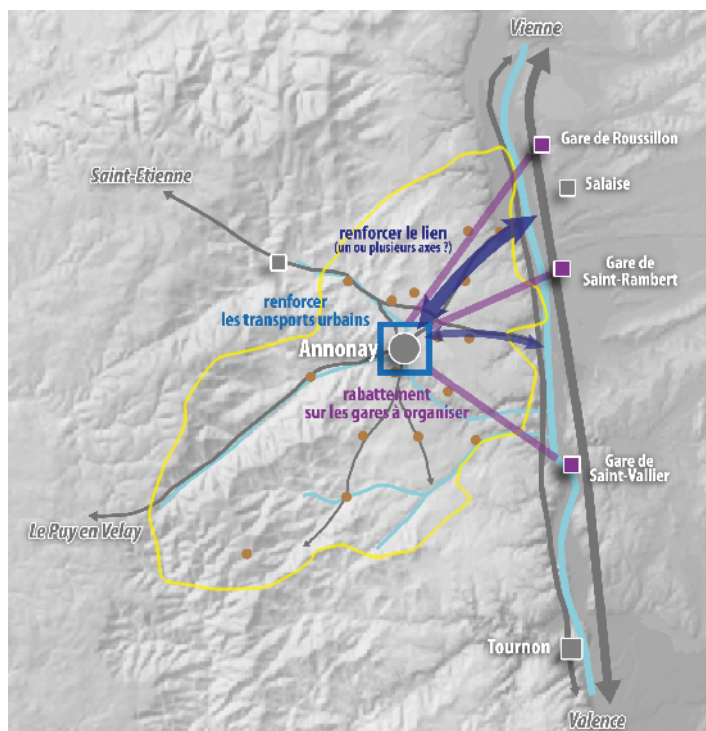
Plusieurs questions restent à débattre : les aménagements à prévoir (pont, échangeur ?), les accès à privilégier, l'impact des choix économiques et démographiques sur ces déplacements...

Pourquoi ?

Le territoire du bassin annonéen est en relation étroite avec la vallée du Rhône, que ce soit pour les déplacements quotidiens domicile-travail de plus en plus nombreux (plus de 2000 déplacements vers le territoire des Rives du Rhône en 2008), ou pour les liaisons de tout type de transport (et notamment marchandises) afin de rejoindre les grands axes nord-sud. Ces échanges se font quasi exclusivement par un axe routier, créant un effet « tunnel » et des points de blocage (carrefour de Chanas, franchissement d'infrastructures...)

Les arbitrages futurs à prévoir

- privilégier un ou plusieurs axes vers la vallée



- Développer des offres alternatives à la voiture individuelle, adaptées au territoire

L'objectif est de développer différentes formes alternatives à l'usage de la voiture en solo pouvant répondre aux besoins des habitants, tout en s'adaptant à la réalité du territoire : le covoiturage, le transport à la demande, l'organisation de navettes ou le développement de transports collectifs vers les gares...

Il s'agit aussi de mettre en place des systèmes de transport pour les personnes « captives » (personnes âgées, enfants, personnes aux faibles revenus), pour qui l'utilisation de la voiture n'est pas possible ou trop onéreuse.

Pourquoi ?

L'usage de la voiture individuelle est coûteux pour le ménage (achat et entretien de voitures, coût de l'essence qui augmente et occupe une part de plus en plus conséquente dans le budget) et nuisant pour le territoire (pollution avec les émissions de gaz à effet de serre, prédominance de la voiture et nécessité d'infrastructures routières impactant sur l'environnement...). Le déficit d'alternatives peut constituer un handicap pour le territoire, qui n'est alors attractif que pour une population motorisée (et engendre un manque de mixité sociale).

Toutefois, le développement de transports collectifs « classiques » ne peut être la seule réponse si l'urbanisation est très éclatée ; c'est pourquoi il est nécessaire de rechercher des formes alternatives variées.

Les arbitrages futurs à prévoir

- quel périmètre pour les transports urbains
- comment traiter l'accès aux gares ferroviaires